

Le 9 avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : MM., Mmes : Alexandre FAURE, Max DODARD, LABOURÉ Jean-Yves, DURAND Marina, CEDAT Simon, LECOMTE Baptiste, CHEREL Xavier, VEY Christophe, ROCHE Bérengère, GATEAU Claude, SAGNOL Marcel Jean.
Formant la majorité en exercice.

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

2-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Etat 1259.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote pour 2021, des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles 2021 et tous les éléments utiles au vote considérés, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes. Le Conseil Municipal décide, d'appliquer le coefficient de variation proportionnelle de 1,000000, ce qui donne :

Taxe foncière (bâti).....34,68

Taxe foncière (non bâti).....61,18

Le taux Taxe foncière bâti représente la somme du taux communal voté (15,90 %) plus le taux 2020 (18.78 %) de la part départementale de taxe foncière transférée aux communes.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

3- Vote du Budget 2021.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal pour l'établissement du Budget Primitif 2021, tant en recettes qu'en dépenses tous les éléments propres et nécessaires à justifier ses propositions. Le Conseil Municipal, après avoir discuté, chapitre par chapitre, des chiffres proposés par Monsieur Le Maire, approuve l'état de ses propositions et arrêté ci-après :

Fonctionnement : Dépenses 250 685,29 €

Recettes 250 685,29 €

Investissement : Dépenses 170 734 ,18 €

Recettes 170 734,18 €

D'où il ressort un excédent ou déficit de 0 (zéro) Euro

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

4- Délibération pour remboursement de Frais de déplacement liés à un déplacement d'élus au Tribunal administratif de LYON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remboursement les frais occasionnés par le déplacement au Tribunal Administratif de LYON (69) le 25 Mars 2021 à Max DODARD - 1^{er} adjoint : Indemnités de Frais kilométriques pour utilisation de son véhicule personnel 5 cv 117,45 € + Frais de péage Lorient (26) /Vienne (38) Aller- Retour et Parking pour un montant de 27,50 € soit un total 144,95 €. Monsieur le Maire précise que les remboursements sont établis à partir des justificatifs fournis.

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

5- Contrat d'assurance des Risques Statutaires - Contrat groupe avec le CDG 07.

Monsieur Le Maire expose :

-l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;

-que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide,

Article unique : La commune de Vernon charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

Nombre d'agents concernés : 2

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (IRCANTEC) :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Nombre d'agents concernés : 1

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG dans le cadre de cette consultation qui lui est confiée. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2022

Régime du contrat : capitalisation.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

6- Autorisation de passage de canalisations ASL de la Plaine du Chambon. Annule et remplace la délibération du 16 juin 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association syndicale libre (ASL) de la Plaine du Chambon ne pouvant plus réglementairement utiliser les canaux gravitaires, a effectué un forage de substitution pour pouvoir irriguer les plaines du Chambon et de l'Île et ainsi pérenniser l'agriculture dans ce secteur. Il est nécessaire d'installer les conduites d'irrigation le long des voies communales de ces deux plaines.

Pour ce faire l'ASL de la Plaine du Chambon sollicite l'autorisation de passer les canalisations en bordure de la route du Chambon et de la route de Chamandre selon le plan d'implantation ci-annexé.

La conduite traversera le pont de l'Île parallèlement à la conduite du SEBA existante, à une distance minimale de 5 cm au-dessus de celle-ci. Les éléments de fixation de la conduite seront placés sur la partie verticale du tablier du pont. Aucun élément ne devra être fixé sur la partie horizontale (replat) de la margelle du pont.

L'ASL s'engage à remettre les voies communales concernées et leurs accotements dans leur état initial. Il faudra assurer un bon tassement des remblais des tranchées pour la stabilisation durable du sol.

Il revient à l'ASL d'enregistrer l'implantation de ses installations sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. L'ASL sera seule responsable pour la transmission des informations nécessaires à la localisation précise de ses installations à l'occasion de travaux ultérieurs sur les voies communales.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'association l'ASL de la Plaine du Chambon à passer les canalisations en bordure de la Route du Chambon et de la Route de Chamandre et de respecter les consignes énumérées ci-dessus.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

7- Bulletin Municipal 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de sommaire du Bulletin municipal annuel comme suit :

1. Editorial
2. Hommage à Jacqueline Gomez
3. Présentation du conseil municipal, des employés communaux et travail des commissions
4. Vie des associations
5. Le climat ça fonctionne comme une cocotte minute
6. Beaume-Drobie solaire présentation
7. Corona dis-moi
8. Petit inventaire de la flore vasculaire sur le sentier de Baumaticou
9. La vie à Vernon dans les années 50
10. Que savons-nous de Jean Souchère ?
11. Notre école
12. Recensement, données locales
13. Budget 2021
14. Portrait d'un artiste vernonnais, rencontre avec Gilles Droulez
15. Carnet de la commune : naissance, mariage, décès, que sont devenus nos jeunes ?
16. La BD

Le Conseil Municipal de valider le sommaire Bulletin municipal annuel énuméré ci-dessus.

Pour : 10 - Contre : 1 - Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

8- Règlement circulation Chemin d'exploitation de Champégua.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que compte tenu de la fréquentation croissante du Chemin d'exploitation de Champégua il convient de réserver aux ayants droits l'accès des véhicules au dit chemin. Les ayants droits sont définis comme suit : Les propriétaires riverains du Chemin d'exploitation, les exploitants agricoles, les services municipaux, les services d'incendie et de secours et de gendarmerie. Monsieur le Maire propose la pose d'un panneau INTERDIT SAUF AYANTS DROITS.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

9- Site de Baumaticou. Définition de la stratégie d'action.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que compte tenu de la fréquentation croissante de l'accès au site de Baumaticou il est nécessaire de limiter les places de parking afin de contrôler l'accès au site.

Monsieur le Maire propose de limiter dans un premier temps le nombre de places à vingt véhicules et de gérer la mise en œuvre de cette mesure au fil de l'eau sans fermeture temporaire du site de Baumaticou.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

10- Site de Baumaticou. Projet de création d'une commission AD HOC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que compte tenu de la fréquentation croissante de l'accès au site de Baumaticou il est nécessaire de créer une commission paritaire composée de 3 élus et de 3 habitants dont l'objet est de faire des propositions sur les modalités pratiques de gestion du flux de visiteurs. Monsieur le Maire rappelle qu'une pétition signée par environ 70 personnes a été déposée en Mairie. Sont proposés en tant qu'élus : Alexandre FAURE - Max DODARD - Baptiste LECOMTE. Sont proposés en tant qu'habitants par les rapporteurs de la pétition : Catherine MAYOL - Evelyne GRAUX - Franck RODIER.

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

11- Stationnement Baumaticou. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre de la verbalisation électronique avec le Préfet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'envisager la verbalisation électronique il est nécessaire de signer une convention avec le Préfet relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de VERNON. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Commune et le Préfet relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de VERNON.

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

12- Planning de tenue des Bureaux de vote des 13 et 20 juin 2021.

Les élections départementales et régionales auront lieu au Mois de Juin 2021. Le planning de tenue des bureaux par les élus est à compléter; celui-ci est à disposition en Mairie.

13- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

SIVTA : Une hausse de la contribution est à prévoir. Un emprunt est prévu afin d'acheter du matériel.

La Communauté de Communes du pays Beaume Drobie a voté contre la modification du PLUI qui aurait permis le projet Éolien de Prataubérat.

14- Divers.

Chemin de la Vernade : La commission patrimoine envisage de remettre en service le chemin rural traversant Les Vernades.

SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire : Les panneaux sont installés sur le toit de la salle polyvalente.

Camion pizza : En projet.

Séance levée à 23 heures 15.

Fait à Vernon, le 16 avril 2021

